



PROJET EOLIEN DE LA PIÈCE DES CHARDONS
COMPTE-RENDU DE LA PERMANENCE D'INFORMATION
MERCREDI 21 FEVRIER 2024 DE 17H A 20H
SUR LA COMMUNE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE, LOIR-ET-CHER



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par JPee



Synthèse de la permanence

Les participants

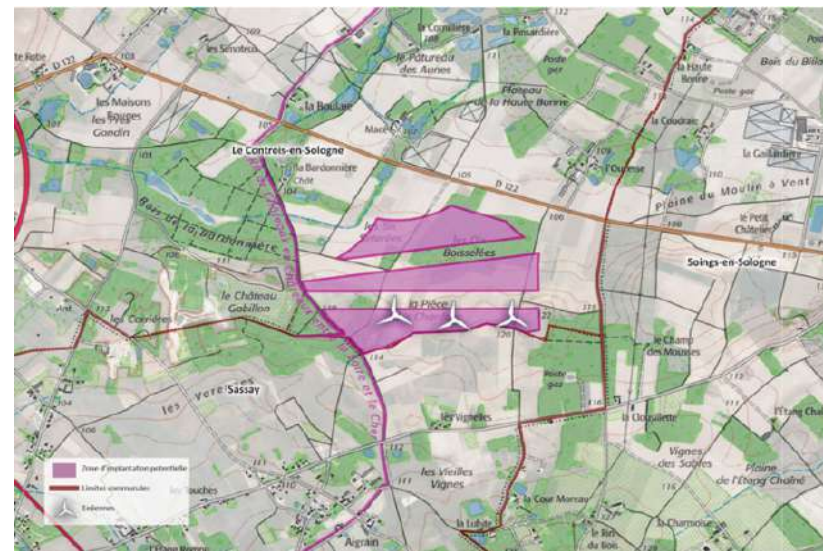
Une quinzaine de citoyens, habitants du Controis-en-Sologne ou des communes voisines ont participé à la permanence publique d'information.

Déroulé de la permanence d'information

Le mercredi 21 février de 17h à 20h, à la mairie du Controis-en-Sologne, sur la commune déléguée de Contres.

Le projet éolien au Controis-en-Sologne

JP Energie Environnement (JPee) est un producteur d'énergies renouvelables français en activité depuis 2004. Le projet éolien sur la commune du Controis-en-Sologne a pour objectif de produire de l'électricité verte issue de l'énergie du vent, grâce à l'implantation de 3 éoliennes sur la commune au lieu-dit La Pièce des Chardons. Dans une logique de transparence et de dialogue, JPee a souhaité organiser une permanence d'information publique pour présenter aux habitants l'implantation retenue à 3 éoliennes d'une hauteur de 164,5m en prévision du dépôt de la demande d'autorisation, prévu au printemps 2024.



Carte générale de localisation de la Zone d'implantation potentielles (ZIP) et de l'implantation du projet éolien

Sujets abordés par les participants (voir détails pages indiquées)

Développement du projet (page 9) – Implantation de 3 éoliennes

Emprise foncière du projet (page 9) – Éolien et surfaces agricoles

Démantèlement d'une éolienne (page 9) – Processus technique et réglementation

Caractéristiques des éoliennes (page 10) – Provenance et taille

Distance aux habitations (page 10) – Réglementation et environnement sonore

Production d'électricité (page 11) – Étude de vent et potentiel éolien

Enjeux de visibilité (page 11) – Photomontages

Enjeux touristiques (page 12) – Sites touristiques et lieux fréquentés

Enjeux de biodiversité (page 12) – Études avifaunistiques

Poste de raccordement électrique (page 13) – Caractéristiques et dimensionnement

Animaux domestiques (page 13) – Interrogations sur les animaux domestiques

Information et dialogue (page 13) – Diffusion de l'information et canaux d'information

SYNTHESE DE LA PERMANENCE	1	➡ Environnement sonore	11
		➡ Potentiel éolien et production d'électricité	11
LA DIFFUSION DE L'INFORMATION	4	➡ Autres énergies renouvelables	11
➡ Distribution de cartes d'invitation en boîtes aux lettres et en mairie	4	➡ Enjeux de visibilité	12
➡ Invitations par email	5	➡ Enjeux de visibilité depuis des lieux touristiques	12
➡ Délai et périmètre d'information	5	➡ Enjeux de biodiversité	12
LE DISPOSITIF DE LA PERMANENCE D'INFORMATION	5	➡ Poste de raccordement électrique	13
➡ Favoriser un échange personnalisé	5	➡ Animaux domestiques	13
➡ Des supports et outils pédagogiques	6	➡ Enjeux de concertation et d'information	14
DEROULEMENT DE LA PERMANENCE	8	CONCLUSION	14
➡ Une participation active d'une quinzaine d'habitants	8	ANNEXE N°1 : CARTON D'INVITATION DISTRIBUE	15
➡ Rassemblement devant la mairie	8	ANNEXE N°2 : MAIL ENVOYE A LA LISTE DE DIFFUSION	16
➡ Des participants opposés, neutres et favorables	9	ANNEXE N°3 : POSTERS PRESENTES A LA PERMANENCE	17
THEMATIQUES ABORDEES PAR LES PARTICIPANTS	9	ANNEXE N°4 : NEWSLETTERS D'INFORMATIONS	22
➡ Un site propice, limité en nombre d'éoliennes	9		
➡ Enjeux fonciers	10		
➡ Démantèlement des éoliennes post-exploitation	10		
➡ Caractéristiques techniques des éoliennes	10		
➡ La distance aux habitations	11		

La diffusion de l'information

Suite à la demande des élus, l'équipe de JPee en charge du développement du projet éolien a tenu à organiser une permanence publique d'information ouverte à tous et notamment aux habitants à proximité du futur parc éolien le mercredi 21 février 2024 de 17h à 20h en mairie.

➤ Distribution de cartes d'invitation en boîtes aux lettres et en mairie

Le samedi 17 février, une carte d'invitation (voir ci-après) a été distribuée dans 210 boîtes aux lettres d'habitations dans les hameaux les plus proches du site à l'étude. Des exemplaires de la carte postale ont été également déposés dans les mairies des communes de Controis-en-Sologne, Couddes, Sassay et Soings-en-Sologne.



Recto-verso et extrait de la carte d'invitation déposée dans les hameaux et en mairie le 17 février 2024 (voir annexe page 15)



Carte du périmètre de distribution de la carte d'invitation



Distribution des cartes d'invitations

Les mairies des communes de Controis-en-Sologne, Couddes, Sassay et Soings-en-Sologne ont également été informées de l'organisation de la permanence publique d'information le jeudi 15 février 2024. JPee leur a donné la possibilité de diffuser l'information aux habitants.

➔ Invitations par email

Les personnes inscrites à la liste de diffusion email de JPee ont aussi reçu un rappel de la tenue de cette permanence publique par un courriel envoyé le mardi 20 février (veille de l'évènement).



*Extrait du mail envoyé à la liste de diffusion le 20 février 2024
(Voir annexe page 16)*

➔ Délai et périmètre d'information

Lors de la permanence d'information, plusieurs participants ont indiqué avoir regretté une diffusion tardive de l'information. JPee a reconnu que le calendrier a été perturbé par un problème logistique avec le prestataire pour la livraison des cartes d'invitation à la date souhaitée et s'en excuse, mais considère que le temps entre la distribution et la tenue de réunion était suffisante pour permettre à chacun d'assister à la réunion. De plus, la tenue d'une réunion de trois heures a permis à chacun de pouvoir assister à la permanence s'ils le désiraient, en témoigne le nombre de personnes s'étend déplacées.

Aussi, des participants auraient préféré une diffusion plus large de l'information sans préciser le périmètre qui aurait pu être retenu. Sur ce point, JPee considère que le périmètre de distribution était suffisant puisqu'il concernait les riverains les plus proches du projet. Que les

différentes mairies étaient informées de la tenue de la réunion et qu'une communication plus large aurait été contraire aux valeurs de JPee dans son engagement à la protection de l'environnement et à la réalisation d'une communication responsable et durable. En témoigne le nombre de personnes en dehors du périmètre de distribution de la lettre d'information qui ont eu connaissance de la permanence publique, aussi JPee considère que la communication a été suffisamment efficace pour cet événement.

Le dispositif de la permanence d'information

➔ Favoriser un échange personnalisé

La permanence d'information ouverte au public a été organisée :

- le mercredi 21 février
- de 17h à 20h
- à la mairie du Controis-en-Sologne

Le choix du jour (mercredi) et de la plage horaire (17h à 20h) a été défini en lien avec les contraintes de la mairie. Ces horaires présentent l'avantage de permettre aux habitants de participer :

- en fin d'après-midi un mercredi
- après le travail, en semaine

Le format d'une permanence publique permet des échanges directs et personnalisés avec les porteurs du projet, ce qui offre notamment l'avantage de répondre aux interrogations personnalisées et de mettre en place un dispositif qui invite à la discussion mais que les participants peuvent également parcourir en autonomie. Étaient présents à la permanence pour représenter JPee :

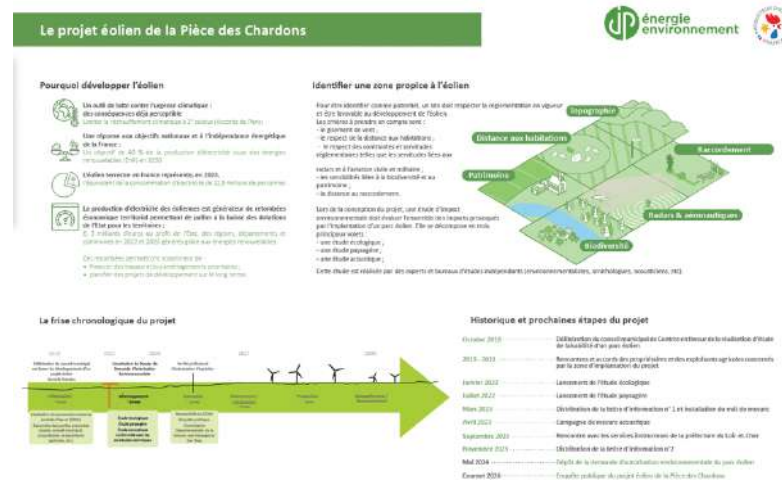
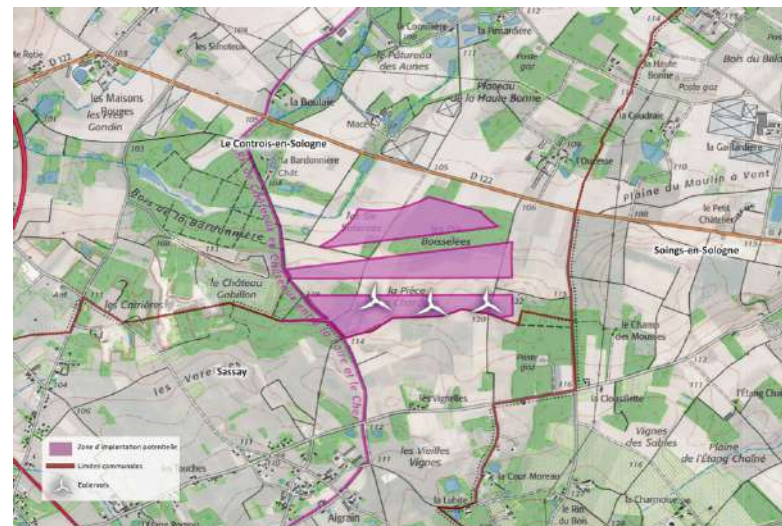
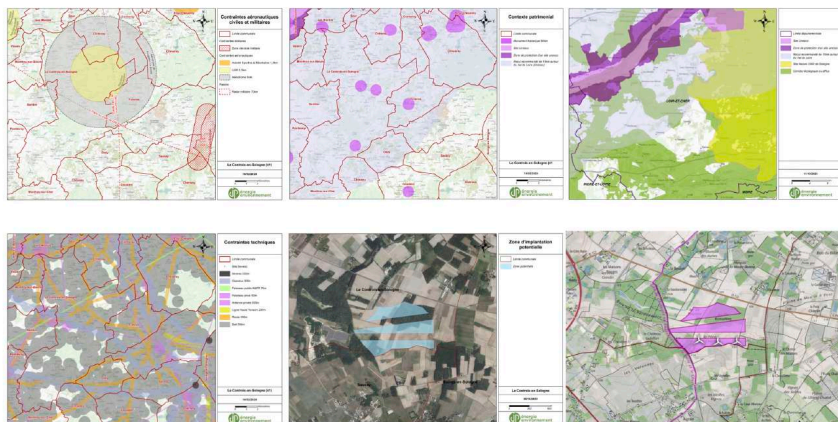
- Théo Bouckaert, responsable nouveaux projets éoliens et partenariats

- Aymeric Planchais, responsable du développement du projet
- Maël Pelletier, chargé de dialogue territorial

- Ismaël Meddahi, concertant
- Constant Delatte, concertant

Lors de la permanence publique, JPee a déployé des supports d'informations.

- 5 panneaux pédagogiques grand format (A0) sur le projet



Nous sommes une PSE française facilitée
d'énergie environnement (PSE), et de soutien financier
"Fonds d'énergie" : nous avons obtenu le statut de "Société à mission".

Nous réalisons des centrales, des éoliennes, des panneaux solaires, des installations de gestion de déchets et des centres de traitement des déchets.

Nous sommes producteurs d'électricité renouvelable

Notre mission (2012) :

- Produire de l'électricité renouvelable
- Produire de l'énergie thermique renouvelable
- Produire de l'énergie solaire photovoltaïque
- Produire de l'énergie éolienne
- Produire de l'énergie hydraulique
- Produire de l'énergie géothermique
- Produire de l'énergie biomasse
- Produire de l'énergie déchets

Nous réalisons des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français

Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire français. Nous sommes présents dans tous les départements de France. Nous sommes présents dans tous les départements de France. Nous sommes présents dans tous les départements de France.

Nous sommes engagés sur toute la vie des projets, du développement à l'exploitation

Nous sommes engagés sur toute la vie des projets, du développement à l'exploitation. Nous sommes engagés sur toute la vie des projets, du développement à l'exploitation. Nous sommes engagés sur toute la vie des projets, du développement à l'exploitation.

Nous réalisons des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français

Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire français. Nous sommes présents dans tous les départements de France. Nous sommes présents dans tous les départements de France. Nous sommes présents dans tous les départements de France.



-
- The image shows four educational posters on wind energy and power plants, displayed in a room with red curtains. The posters are:
- 1. Windenergie: Von der Idee zum Windrad** (Wind Energy: From Idea to Wind Turbine)
 - 2. Windenergie: Von der Idee zum Windrad** (Wind Energy: From Idea to Wind Turbine)
 - 3. Windenergie: Von der Idee zum Windrad** (Wind Energy: From Idea to Wind Turbine)
 - 4. Windenergie: Von der Idee zum Windrad** (Wind Energy: From Idea to Wind Turbine)

- ## Le projet éolien du Controis-en-Sologne




Implantation du parc éolien



Caractéristiques techniques

 - Nombre d'éoliennes : 3
 - Modèle : Nordex N117
 - Puissance d'une éolienne : 3,6 MW
 - Hauteur totale : 164,5 m
 - Longueur des pales : 58 m

Caractéristiques du parc



10,8 MW
puissance installée



9 153
personnes
alimentées par an

Impact environnemental et économique



9 950 tonnes
de CO₂ évitées
par an



140 000 €
recettes fiscales
par an

Logo : logocontrois-sologne.fr
 Crédits : Nordex pour les données techniques, les données environnementales (émissions CO₂) : Controis-en-Sologne
 Photos : Controis-en-Sologne, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 25



- 
- énergie
environnement



- Les lettres d'information sur l'éolien (voir annexe page 22 à 29)



- Questionnaires et inscription à la liste de diffusion sur papier



La disposition des différents postes a été pensée pour faciliter l'accès à l'information et les échanges.

Déroulement de la permanence

➞ Une participation active d'une quinzaine d'habitants

Une quinzaine de personnes ont participé à la permanence. La participation active de ces habitants a été marquée par la présence majoritaire de citoyens habitants proches de la zone d'implantation issus de :

- Controis-en-Sologne
- Soings-en-Sologne
- Sassay

Notamment parmi eux, les riverains du futur parc éolien habitants des hameaux de La Boulaie, La Coudraie, La Bardonnaire, Les Vignelles.

Des représentants d'associations :

- Association agricole de Sassay
- Association viticole de Montrichard
- A2PC

Le Maire de Controis-en-Sologne a également participé à la permanence pour accueillir l'équipe de JPee.

➞ Rassemblement devant la mairie

Un rassemblement, organisé par l'association A2PCS, opposée au projet éolien, s'est tenu devant le lieu de la permanence regroupant des personnes se disant opposées au projet.

M. Delatte, Quelia, est sorti et a invité le groupe à entrer dans la mairie pour échanger. Le vice-président de A2PCS a indiqué que le groupe préférerait rester à l'extérieur.

➔ Des participants opposés, neutres et favorables

Les participants à la permanence ont représenté une diversité de positions et opinions sur le projet.



Des personnes se disant opposées principalement pour des raisons paysagères (vues depuis leur maison ou des lieux de passage ou de loisirs) mais évoquant également d'autres aspects (production d'énergie, impact sur la nature, etc.) ont notamment longuement échangé avec l'équipe de JPee.

Des personnes neutres ou favorables au projet sont également venues obtenir des renseignements et des précisions sur le projet.

Les échanges ont été cordiaux dans tous les cas, l'écoute de part et d'autre a permis à la permanence de se dérouler dans de bonnes conditions d'échange, chacun et chacune pouvant se faire son opinion sur la base des informations présentées. Les participants sont restés respectivement entre 30 minutes et 2 heures à la permanence.

Les sujets abordés par les participants sont listés dans les pages suivantes.



Thématiques abordées par les participants

La permanence publique d'information a permis de mettre en avant une série de questions, enjeux ou préoccupations des participants. Quelia résume ici de manière synthétique les thématiques qui ont été abordées par les participants (étant donné le nombre et la simultanéité des échanges il est possible que cette synthèse ne soit pas exhaustive).

➔ Un site propice, limité en nombre d'éoliennes

Le développement du projet suscite chez les habitants diverses réactions, notamment sur l'éventualité qu'il ne se réalise pas. En effet, plusieurs participants s'interrogent sur l'opportunité de ce projet sur leur territoire.

Aussi, le choix de la zone d'implantation est revenu à plusieurs reprises lors des échanges. L'implantation de 3 éoliennes sur le même secteur est interprétée par certains participants comme un effet de concentration des éoliennes et des impacts associés.

Des participants évoquent la crainte que l'installation de ces 3 éoliennes ne soit qu'une étape avant l'installation de nouvelles éoliennes. JPee explique avoir identifié un potentiel de 3 à 5 éoliennes sur la zone étudiée. L'implantation de 3 éoliennes a finalement été retenue en raison des contraintes techniques (faisceaux de télécommunication), réglementaires (notamment les habitations), environnementales (faune et flore), acoustiques et paysagères, le potentiel éolien (force et direction du vent).

L'équipe de JPee indique, qu'en l'état des études environnementales, il n'est pas envisageable (en rose sur les cartes) d'ajouter des éoliennes ultérieurement.

Quant à l'environnement proche, M. Bouckaert précise que suite au refus du conseil municipal de Sassay, JPee n'a pas cherché à implanter d'éoliennes sur la commune de Sassay même si le potentiel éolien existe.

➤ Enjeux fonciers

L'emprise foncière agricole des éoliennes est l'objet de questions des participants. JPee explique que la surface agricole nécessaire pour l'implantation d'une éolienne est de :

- Environ 2000 m² au total pour la plateforme permanente et la création des routes

L'emprise totale du parc sera d'environ 6000 m² pour une puissance installée de 10,8 MW.

➤ Démantèlement des éoliennes post-exploitation

Plusieurs participants ont souhaité comprendre le processus du démantèlement des éoliennes.

JPee indique que les éoliennes seront exploitées pendant 20 à 25 ans. Le démantèlement d'une éolienne est un processus planifié et réglementé qui intervient à la fin de la durée de vie opérationnelle de l'éolienne. Le budget de démantèlement d'une éolienne est provisionné au moment de la mise en service. Une attention particulière est portée au recyclage des matériaux ainsi qu'à la restauration du site. En effet, la loi prévoit :

- l'extraction de l'intégralité des fondations
- de restaurer le terrain à son état initial antérieur à l'installation de l'éolienne pour permettre un usage agricole
- une obligation de recyclage à 90% des matériaux et une revalorisation de 95% de la masse totale de l'éolienne (fondations comprises)

L'équipe JPee a notamment présenté une vidéo sur le démantèlement des éoliennes pour apporter plus de précisions aux participants intéressés disponible ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=8buanAfMi1M> (la vidéo a été retravaillée pour plus de clarté et de lisibilité)

L'arrêté du 22 juin 2020 régit les règles et obligations de démantèlement des éoliennes. Pour le démantèlement, une provision obligatoire et réglementée est prévue dès la mise en service des éoliennes par le propriétaire du parc, JPee, une somme définie par la loi est alors provisionnée et gérée par un organisme habilité et pourra être utilisé sur ordre du Préfet pour démanteler le parc éolien.

➤ Caractéristiques techniques des éoliennes

Les participants ont souhaité obtenir des informations sur les caractéristiques techniques des éoliennes :

- un mât de 106 m de haut
- des pales d'une longueur de 58m
- une hauteur totale de 164,5m de haut en bout de pale
- une puissance de 3,6MW (puissance totale de 10,8 MW)
- La production du parc permettra d'alimenter 9 153 personnes, avec chauffage électrique

La pose d'une éolienne terrestre s'étend en moyenne à quelques semaines, jusqu'à quelques mois (construction des fondations, mise en place du mât, assemblage du rotor et des pales, etc.)

Le constructeur des éoliennes n'est pas connu à ce jour, les éoliennes qui seront implantées proviendront probablement du Danemark ou d'Allemagne.

➞ La distance aux habitations

Plusieurs riverains du site d'implantation ont participé à la permanence et ont mis en avant les enjeux liés à la distance des éoliennes aux habitations les plus proches.

En France, la distance réglementaire minimum d'implantation d'une éolienne par rapport à une habitation est de 500 mètres.

Un participant a souligné que des terrains seraient constructibles à moins de 500 mètres du lieu d'implantation. JPee précise que dans le cadre du développement de projet éolien, les documents d'urbanismes sont à prendre en compte dans le projet. Aussi, l'éventualité soulevée par le participant ne semble pas possible en l'état, les documents d'urbanisme étant pris en compte dans le projet.

➞ Environnement sonore

Suite à différentes questions liées à la modification de l'environnement sonore, JPee précise que l'arrêté du 26 août 2011 prévoit, pour une nouvelle installation au droit des habitations :

- Ne pas augmenter de plus de 5 décibels en journée (7h et 22h)
- Ne pas augmenter de plus de 3 décibels la nuit (22h et 7h)

JPee prévoit par ailleurs l'installation de systèmes installés sur pâles pour les émissions sonores. Une étude acoustique a d'ailleurs été réalisée par le bureau d'étude ORFEA acoustiques, qui veillera au respect de la réglementation sur le parc. En cas d'urgence, le parc sera bridé afin de respecter la réglementation.

➞ Potentiel éolien et production d'électricité

Plusieurs participants ont évoqué des sujets en lien avec les enjeux énergétiques de production électrique.

Des participants ont indiqué qu'il n'y aurait selon eux pas suffisamment de vent pour faire tourner les éoliennes. JPee explique que les éoliennes sont conçues pour capter l'énergie cinétique du vent et la convertir en électricité, tout en tenant compte des seuils de vitesse pour assurer leur bon fonctionnement et leur sécurité. Les études menées par JPee ont révélé que le vent moyen dans le secteur est de 6,5 mètres par secondes (m/s). Or la moyenne minimum pour permettre l'installation d'un parc éolien est de 5,5 m/s. Un participant a notamment souligné que l'année 2023 lui est apparue particulièrement venteuse. JPee explique que des précautions sont prises pour interpréter les mesures faites sur une année et les corréliser aux variations annuelles pour intégrer des données réalistes dans le plan d'affaires du projet (exigence des banques qui apportent le financement à JPee).

Les vents dominants dans la région soufflent de l'ouest-sud-ouest vers l'est-nord-est.

Des participants ont interrogé JPee sur la possibilité d'installer moins d'éoliennes. L'installation d'un parc éolien de trois éoliennes permet une production optimale d'électricité dans le respect de la réglementation et dans une logique de moindre impact du parc sur son environnement. Un parc éolien à deux éoliennes ou moins ne serait, en l'espèce, pas envisageable pour l'économie générale du projet éolien.

➞ Autres énergies renouvelables

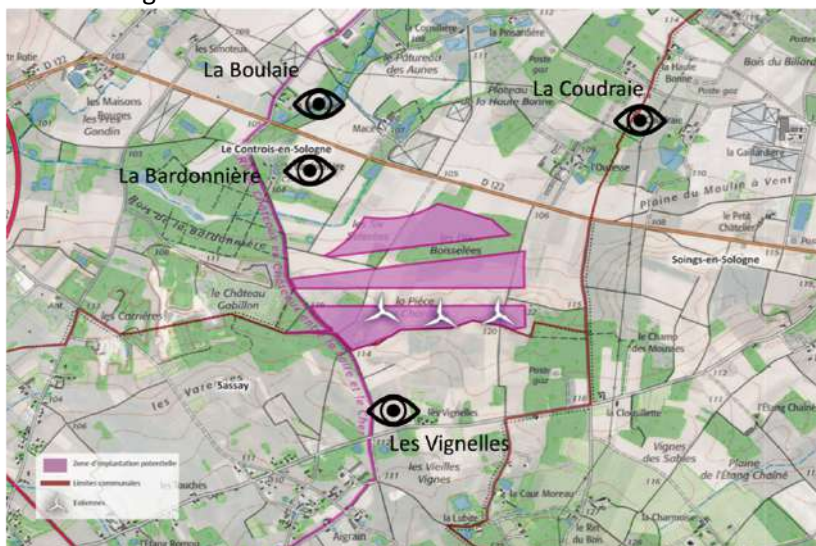
Un responsable agricole a souligné préférer le développement des panneaux photovoltaïques plutôt que l'éolien pour répondre à la transition énergétique. JPee rapporte qu'à titre de comparaison, le développement d'une centrale solaire aurait un impact sur la surface agricole de l'ordre de 11 hectares (contre 0,6 ha pour le projet éolien). En l'état, outre une production différente entre l'énergie solaire et l'énergie

éolienne qui sont complémentaires, l'impact sur les surfaces agricole souligné par plusieurs personnes présentes est sans comparaison.

➤ Enjeux de visibilité

Les habitants des communes et des hameaux suivants attirent l'attention sur les enjeux de visibilité depuis :

- La Boulaie
- La Coudraie
- La Bardonnaière
- Les Vignelles

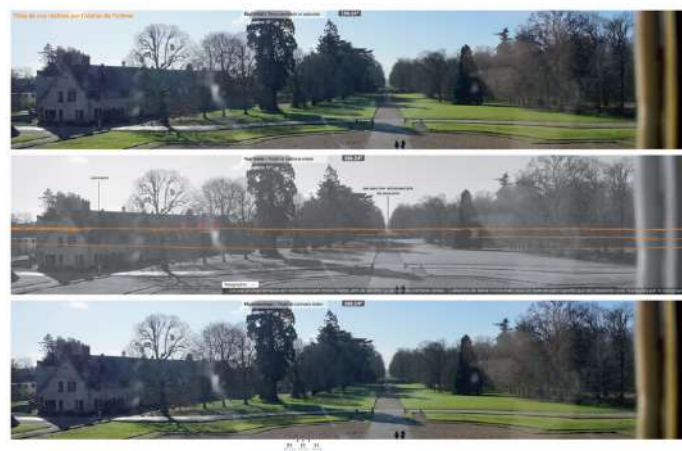


JPee ajoute que les éoliennes pourront être visibles de divers endroits sur le territoire du fait de leur hauteur. Une étude spécifique sur l'enjeu paysager a été réalisée par les bureaux d'études Atelier de l'Isthme et Géophon. Les différents photomontages seront disponibles en mairie lors du dépôt de la demande d'autorisation environnementale du projet éolien.

➤ Enjeux de visibilité depuis des lieux touristiques

La visibilité du projet depuis le Zoo de Beauval et le château de Cheverny (parmi les sites les plus reconnus et fréquentés du territoire) a été évoquée par plusieurs participants. Les études paysagères mettent en évidence l'impact minime du parc éolien sur ces sites qui seront étudiés et validés par les services de la préfecture.

➔ Depuis le château de Cheverny (rez-de-chaussée et premier étage), le parc éolien, situé à 10 km, sera caché par un bâtiment situé sur la partie ouest du domaine du château comme le montre la réalisation des photomontages ci-dessous. Il sera très partiellement visible sur la droite (en période de feuilles tombées) en arrière de grands arbres.



Photomontage depuis les fenêtres du château de Cheverny (à disposition lors de la permanence). D'autres photomontages existent depuis le sol

➤ Enjeux de biodiversité

La protection de la biodiversité et sa prise en compte dans le projet ont été évoquées au cours de plusieurs échanges avec les porteurs de projet

Des participants ont interrogé JPee sur les risques éventuels que pouvaient représenter l'installation de 3 éoliennes sur l'avifaune, en particulier sur les migrations et les chauves-souris. Les études environnementales autour d'un projet éolien intègrent spécifiquement la question de l'avifaune via la séquence ERC (Éviter – Réduire – Compenser) pour minimiser les impacts. Des mesures particulières de ralentissement voire d'arrêt des éoliennes (bridage) en période de chasse des chauves-souris ou de migration des oiseaux pourront être mises en place pour éviter les risques de collisions.

➞ Poste de raccordement électrique

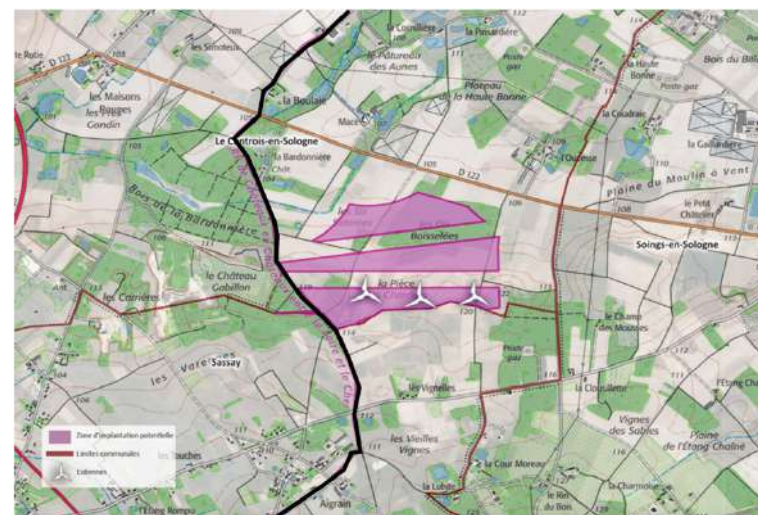
Lors de la permanence publique, des participants ont soulevé des questions concernant le lieu du raccordement électrique, le dimensionnement du poste source ainsi que des préoccupations sur les travaux dont il pourrait faire l'objet suite au projet.

JPee demandera un raccordement électrique à Enedis une fois le projet autorisé par la préfecture. L'ensemble des coûts liés au raccordement sont à la charge de JPee.

➞ Animaux domestiques

Au cours de la permanence publique, des participants ont exprimé des préoccupations quant à l'impact des éoliennes sur les animaux domestiques. Certains habitants, habitués à fréquenter régulièrement le chemin de randonnées du GRP de Châteaux en châteaux (surligné ci-dessous en noir) avec leurs animaux domestiques, ont indiqué avoir des inquiétudes. JPee rappelle, qu'il n'existe aucun cas de perturbation d'animaux domestique du fait de la présence des éoliennes à proximité. Il rappelle par la même occasion que l'éolien en France existe depuis le début des années 2000 et que la France est dotée d'environ 9000 éoliennes sur une multitude de territoire et qu'un impact sur la santé aurait été soulevé

depuis longtemps et aurait fait l'objet de protection par les services de l'Etat.



Tracé du chemin GRP de Châteaux en Châteaux entre la Loire et le Cher



Photomontage depuis le chemin (visible sur la gauche) GRP de Châteaux en Châteaux entre la Loire et le Cher (à disposition lors de la permanence)

JPee rappelle qu'une fois le parc en exploitation, le chemin de randonnée sera toujours utilisable. A rappeler que si le chemin venait à être endommagé par quelques manières, il sera l'objet de réparation avant la mise en service du parc.

➡ Enjeux de concertation et d'information

La concertation et l'information autour du projet ont suscité plusieurs remarques, certains habitants considérant n'avoir pas été correctement informés.

JPee indique avoir organisé plusieurs actions d'information et de dialogue à destination autour du projet :

- Distribution la lettre d'information n°1 en mars 2023 dans 650 foyers.
- Distribution de la lettre d'information n°2 en octobre 2023 dans 500 foyers
- Mise en place d'un registre dématérialisé depuis mars 2023 accessible ici : <https://controis-en-sologne-41.concertation-jpee.fr>
- Mise en place d'un site internet dédié au projet : <https://controis-en-sologne-41.parc-eolien-jpee.fr>
- Tenue d'un stand à l'écolieu La Filerie dans le cadre de la 4^{ème} édition du festival Solstice
- Organisation d'une visite d'un parc éolien en novembre 2023 avec les élus du Val de Cher Controis
- Distribution de flyers en 2024, pour annoncer l'organisation de la permanence publique dans 240 foyers

Suite à la permanence, 7 personnes se sont inscrites à la liste de diffusion par email de JPee, soulignant l'importance de maintenir des canaux de communication ouverts. Pour rester informés, un lien d'inscription a été partagé et disponible en [cliquant ici](#).

Les formulaires remplis par les participants mettent en évidence que l'information a essentiellement circulée grâce à la distribution des cartons d'invitations en boîte aux lettres. Les participants semblent globalement satisfaits, sinon du projet éolien, mais d'avoir obtenu les informations

qu'ils souhaitaient. Ils soulignent que le format était adapté et permettait effectivement des échanges individualisés.

Conclusion

Une quinzaine de participants sont venus à la permanence publique organisée par JPee, informés à l'aide de la distribution des cartes d'information en boîte aux lettres.

La permanence publique a fait l'objet d'un rassemblement de personnes opposées au projet qui ont été invitées à participer et se joindre aux échanges de la permanence.

Le format de permanence, globalement visiblement apprécié par les participants, a ainsi permis de mettre en exergue les thématiques et les enjeux locaux importants sur lesquels JPee a directement pu échanger avec les participants.

Monsieur le maire est venu pour la fin de la permanence publique qui s'est conclue à 20h après le départ des derniers participants plus tôt dans la soirée.

ANNEXE n°1 : Carton d'invitation distribué



Recto du carton d'invitation

Verso du carton d'invitation

Depuis 2018, JP Energie Environnement développe un projet éolien sur la commune du Controis-en-Sologne. Deux lettres d'informations ont été distribuées en mars 2023 et novembre 2023 pour vous informer de l'évolution du projet.

Le projet éolien sera déposé en préfecture, au printemps 2024, c'est pourquoi, il nous semble important de pouvoir répondre à l'ensemble de vos questionnements et demande à ce sujet.

Une fois déposé, le projet éolien fera l'objet d'une période d'enquête publique, lors de l'année 2026.

Une mise en service du parc éolien pourrait être envisagé autour de l'année 2027-2028.

Implantation du parc éolien du Controis-en-Sologne :



www.jpee.fr

Bureau Caen, siège social
Administration et comptabilité
12 rue Martin Luther King
14280 Saint-Contest

Bureau Paris
Développement, construction
et exploitation
1 bis passage Duhamel
75018 Paris

Bureau Nantes
Développement et construction
1 rue Célestin Freinet
44200 Nantes

Bureau Montpellier
Développement, exploitation et
maintenance
110 rue Georges Onslow
34070 Montpellier

Bureau Bordeaux
Construction, exploitation et
maintenance
4 avenue Léonard de Vinci
33600 Pessac



Annexe n°2 : Mail envoyé à la liste de diffusion



Des actualités dédiées à l'éolien proche de chez vous, directement dans votre messagerie !

Je clique pour m'inscrire à la liste de diffusion

Faites circuler ce mail à votre entourage et participez, vous aussi, à la diffusion d'informations fiables (sources garanties) sur la transition énergétique

Projet éolien au Controis-en-Sologne Permanence publique d'information

Comme vous avez pu en être informé-e via d'autres canaux, JP Energie Environnement vous invite à la **permanence publique d'information** du projet éolien du Controis-en-Sologne le :

Mercredi 21 février 2024
venez à votre convenance entre 17h à 20h,
à la mairie du Controis-en-Sologne
Place du 8 mai

Venez échanger avec nous, notre équipe sera présente pour vous accueillir afin de répondre à vos interrogations et vos remarques sur le projet.

Vous avez des questions sur l'éolien ?

Ecrivez-nous à

controis-eolien-information@jpee.fr

Je clique pour m'inscrire à la liste de diffusion

Vous avez trouvé cette newsletter intéressante ? N'hésitez pas à la partager à votre entourage !

Cette Newsletter vous est envoyée par JPee, production française et indépendante d'énergies renouvelables.

JPEE

1 rue Célestin Freinet , 44200, Nantes

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

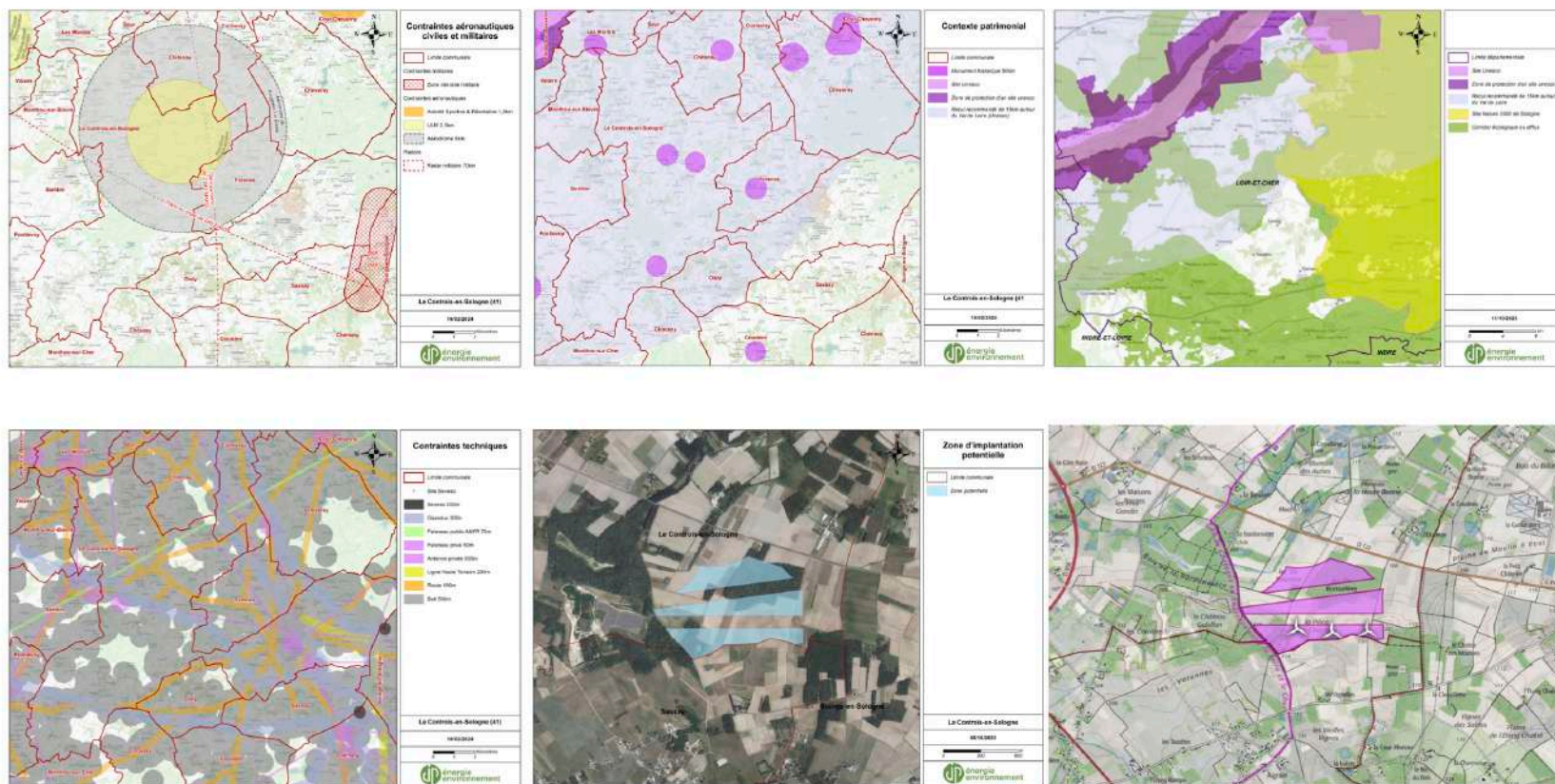
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)



ANNEXE n°3 : Posters présentés à la permanence

Identification de la zone potentielle d'implantation



Le projet éolien de la Pièce des Chardons



Pourquoi développer l'éolien



Un outil de lutte contre l'urgence climatique : des conséquences déjà perceptible
Limiter le réchauffement climatique à 2° celsius (Accords de Paris)



Une réponse aux objectifs nationaux et à l'indépendance énergétique de la France :
Un objectif de 40 % de la production d'électricité issue des énergies renouvelables (EnR) en 2030



L'éolien terrestre en France représente, en 2023, l'équivalent de la consommation d'électricité de 22,8 millions de personnes



La production d'électricité des éoliennes est générateur de retombées économique territoriale permettant de pallier à la baisse des dotations de l'Etat pour les territoires :
6, 3 milliards d'euros au profit de l'Etat, des régions, départements et communes en 2022 et 2023 générés grâce aux énergies renouvelables.

Ces retombées permettront notamment de :

- financer des travaux et/ou aménagements prioritaires ;
- planifier des projets de développement sur le long terme.

Identifier une zone propice à l'éolien

Pour être identifié comme potentiel, un site doit respecter la réglementation en vigueur et être favorable au développement de l'éolien.

Les critères à prendre en compte sont :

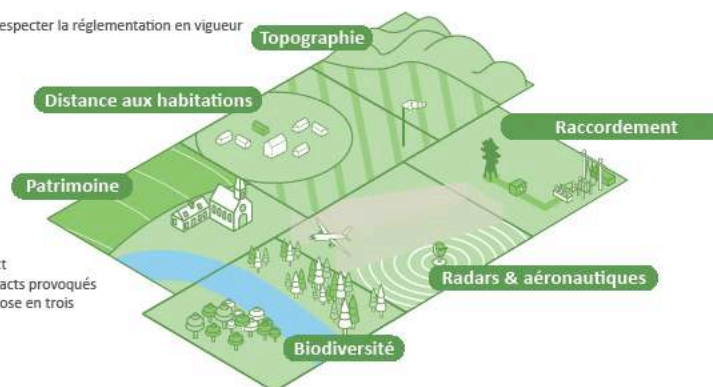
- le gisement de vent ;
- le respect de la distance aux habitations ;
- le respect des contraintes et servitudes réglementaires telles que les servitudes liées aux

- radars et à l'aviation civile et militaire ;
- les sensibilités liées à la biodiversité et au patrimoine ;
- la distance au raccordement.

Lors de la conception du projet, une étude d'impact environnementale doit évaluer l'ensemble des impacts provoqués par l'implantation d'un parc éolien. Elle se décompose en trois principaux volets :

- une étude écologique ;
- une étude paysagère ;
- une étude acoustique ;

Cette étude est réalisée par des experts et bureaux d'études indépendants (environnementalistes, ornithologues, acousticiens, etc).



La frise chronologique du projet



Historique et prochaines étapes du projet

Octobre 2018	Délégation du conseil municipal de Contres en faveur de la réalisation d'étude de faisabilité d'un parc éolien
2019 - 2021	Rencontres et accords des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la zone d'implantation du projet
Janvier 2022	Lancement de l'étude écologique
Juillet 2022	Lancement de l'étude paysagère
Mars 2023	Distribution de la lettre d'information n° 1 et installation du mât de mesure
Avril 2023	Campagne de mesure acoustique
Septembre 2023	Rencontre avec les services instructeurs de la préfecture du Loir-et-Cher
Novembre 2023	Distribution de la lettre d'information n°2
Mai 2024	Dépôt de la demande d'autorisation environnementale du parc éolien
Courant 2026	Enquête publique du projet éolien de la Pièce des Chardons





Nous sommes une PME française familiale

JP Energie Environnement (JPee), est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables spécialisé dans l'éolien terrestre et l'énergie solaire.

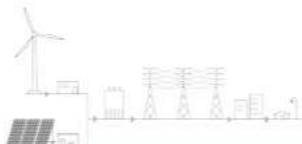
PME reconnue dans le secteur, JPee développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques depuis 2004.

 2004
année de création
  150
salariés
  2 228 MW
de projets en développement
 

Nous sommes producteur d'électricité renouvelable

Pour l'année 2022 :

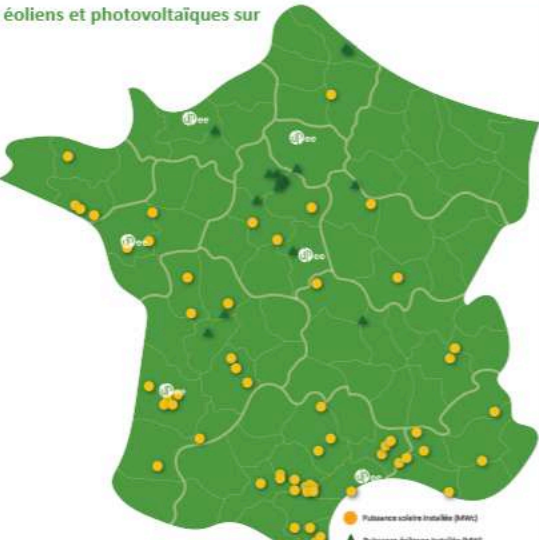
 449 MW
en production
  790 544 MWh
produits
  355 621
personnes
alimentées
  334 000
tonnes CO2
évitées



Nous réalisons des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français

Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire métropolitain.

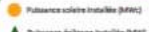
Nos agences de Caen, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges et Montpellier nous permettent d'être au plus près de nos projets.



En février 2024 :

 220 MW
production
éolienne
  212 MW
production
solaire

 288 MW
en construction
  2 117 MW
de projets en
développement



Nous sommes engagés sur toute la vie des projets, du développement à l'exploitation

Développement
De la prospection de sites à l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives

Financement
Montage financier : fonds propres et dettes bancaires, ouverture à l'investissement local

Construction
Pilotage des chantiers depuis les phases d'avant-projet jusqu'à la mise en service

Exploitation
Pilotage de l'exploitation et maintenance de nos parcs éoliens et centrales solaires

Démantèlement
Pilotage de l'exploitation et maintenance de nos parcs éoliens et centrales solaires

 Parc éolien du Moulin d'Essaillon, Eure-et-Loir
  Centrale solaire de Labenne, Lot-et-Garonne

Nous associons les acteurs du territoire à nos projets

Nous offrons la possibilité aux riverains, aux collectivités locales, aux Sociétés d'Economie Mixte (SEM), collectivité territoriale, Sociétés Publiques Locales (SPL) de participer aux investissements de nos projets éoliens et photovoltaïques.

Nous travaillons aujourd'hui avec :

- les syndicats d'énergie : Energie 28 (Eure-et-Loir), Sydel (Loire-Atlantique), SERGIS (Vienne), West Energie (Calvados), SEM 24 Périgord Energies (Dordogne)
- les collectivités : Communauté de communes du Pays Solesmois (Nord)

Depuis 2019, nous avons réalisé plus de 1 900 000 € de prêt participatif via des plateformes d'investissement.

Notre partenariat avec la



Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

JP Energie Environnement (JPee), annonce l'ouverture de son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34%.

Cette démarche illustre l'engagement de la Banque des Territoires en faveur de la transition écologique et est le reflet d'une vision et de valeurs communes au service de la transformation énergétique des territoires en France.

Nous réalisons des projets concertés et intégrés

Dès la première phase de prospection, nous rencontrons toutes les parties prenantes de nos projets : riverains, élus, conseils municipaux, collectivités.

- Nous identifions les besoins et les attentes en termes de communication et d'accompagnement.
- Nous mettons en place des comités de suivi, des ateliers riverains, des permanences publiques et des lettres d'information.
- Pendant la construction, nous organisons des visites de chantier.
- Lorsque nos parcs et centrales sont mis en service, nous restons en lien avec les communes d'accueil et publions des bilans annuels de production.

Nous sommes signataires de la charte ANADE et nous engageons à rendre aux communes et EPCI leur rôle électoral dans l'aménagement énergétique de leur territoire.

www.energie.asso.fr

Le projet éolien du Controis-en-Sologne

Implantation du parc éolien



Caractéristiques techniques

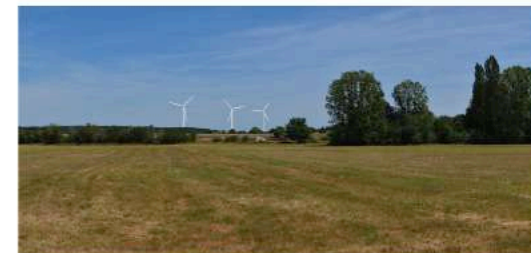
Nombre d'éoliennes : 3

Modèle : Nordex N117

Puissance d'une éolienne : 3,6 MW

Hauteur totale : 164,5 m

Longueur des pales : 58 m



Caractéristiques du parc



10,8 MW
puissance installée



9 153
personnes
alimentées par an



9 950 tonnes
de CO₂ évitées
par an



140 000 €
recettes financières
par an

MW : Mégawatt | Nombre de personnes alimentées : en considérant 2 223 kWh/personne/an (chauffage compris) – Source : data.gouv.fr | Tonnes de CO₂ évitées : 489 g CO₂/kWh évités pour l'éolien et le solaire en comparaison avec le mix énergétique européen – Source : RTE



Annexe n°4 : Newsletters d'informations

Newsletter 1

La lettre d'information dédiée à l'éolien dans le Controis



Je clique pour m'inscrire à la liste d'information

Au fait, ça coûte combien l'éolien ?

Ces temps-ci on parle beaucoup du prix de l'électricité. **Savez-vous combien coûte vraiment un kWh éolien ?** L'année 2022 a placé l'énergie au cœur de l'économie et de la politique. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur le rôle que joue l'éolien.

La crise énergétique c'est quoi ?

Depuis fin 2021 **les prix de l'énergie ont grimpé**. Cela est dû à plusieurs facteurs :

- des événements spécifiques à la France
 - de nombreuses **centrales nucléaires ont été en maintenance** en même temps
 - la France a donc dû s'approvisionner davantage sur le **marché électrique européen**
- des événements internationaux
 - l'augmentation des **prix du gaz sur le marché** international dès fin 2021
 - la **guerre en Ukraine** depuis début 2022 a réduit les importations de gaz russe en Europe

Coût de l'électricité sur le marché depuis 2 ans

5 c€/kWh	22 c€/kWh	70 c€/kWh
début 2021	fin 2021	été 2022

Conséquence pour nous, consommateurs, **nos factures augmentent fortement**.

Et le vent ?

A quel prix produit-on l'électricité éolienne ?

Les éoliennes produisent de l'électricité à un **tarif garanti pendant 15 ans** par un contrat d'achat encadré par l'Etat.

Le prix est **fixé pour chaque parc éolien** au moment de son développement, cela s'appelle le « complément de rémunération » :

6 c€/kWh
électricité éolienne
terrestre en 2022

A qui profite ce prix avantageux ?

Si les **prix du marché sont élevés** et supérieurs au coût de l'éolien, l'électricité éolienne est vendue plus chère sur le marché qu'elle ne coûte :

- mais les producteurs éoliens doivent **rembourser la différence à l'Etat**
- cela a permis à l'Etat de récupérer plus de **14 milliards d'€** en 2021 et 2022 (vente de l'électricité produite par le solaire photovoltaïque et les éoliennes)

- avec l'argent de la vente de l'électricité des énergies renouvelables, l'Etat a pu financer en 2022 75% du bouclier tarifaire qui limite l'augmentation de nos factures d'électricité.

Une source d'électricité bon marché qui profite directement aux consommateurs

Souvent l'éolien est accusé de coûter cher, mais quand on regarde de plus près on constate que c'est devenu **une source d'énergie compétitive**.

Depuis 2022, en période d'inflation, l'éolien aide à **réduire l'augmentation du prix de l'électricité** pour les particuliers en finançant le bouclier tarifaire.

Vous avez des questions ou des remarques sur l'éolien en général ?

Ecrivez-nous à

controis-eolien-information@jpee.fr

Je clique pour m'inscrire à la liste d'information

JPEE

1 rue Célestin Freinet, 44200, Nantes

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrive](#)



Ne vous fiez qu'aux informations bien référencées, voici les sources des chiffres présentés dans cette lettre :

<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/283337-le-prix-de-lelectricite-en-7-questions>

En 2022, les parcs éoliens en développement s'engagent à produire, pendant 15 ans à partir de leur entrée en production, de l'électricité au tarif garanti de 6 centimes d'€ par kioWatheure (= 60 € par Megawatheure) selon <https://www.info-eolien.fr/le-cout-de-production-eolien/>
<https://www.lemondedelenergie.com/solaire-eolien-finances-etat/2022/04/12/>
<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/31-milliards-d-euros-les-energies-renouvelables-jackroot-pour-l-etat-20221108>

Pour aller plus loin :

Au démarrage de la filière éolienne, au début des années 2000, le coût de production était supérieur (8 c€/kWh). Mais les améliorations techniques, la taille et la puissance des éoliennes ont amélioré leur productivité : les prix continuent de baisser.

Pour comparer voici quelques autres références :

l'électricité nucléaire (anciennes centrales) est produite à 6 c€/kWh

l'électricité nucléaire du futur EPR Flamanville est estimée à 11 c€/kWh.

Newsletter 2



Des actualités dédiées à l'éolien proche de chez vous, directement dans votre messagerie !

Je clique pour m'inscrire à la liste de diffusion

Faites circuler ce mail à votre entourage et participez, vous aussi, à la diffusion d'informations fiables (sources garanties) sur la transition énergétique

Le climat change, nous aussi !

Aujourd'hui, les regards sont portés sur les **changements climatiques** qui nous affectent tous sous différentes formes : sécheresses, canicules, intensité des pluies, montée du niveau des océans.

Le dérèglement climatique est **causé par les émissions trop importantes de gaz à effet de serre** (GES), dont le dioxyde de carbone (CO₂)¹. Une grande partie de ces émissions provient des combustibles fossiles comme le pétrole, le gaz ou le charbon.

Dans ce contexte,

- Le rapport du GIEC 2023 indique que les **émissions de GES sont toujours en augmentation** et souligne l'**urgence de réduire les émissions de CO₂**. "Il est nécessaire de multiplier les efforts dès maintenant pour décarboner tous les secteurs et sortir des énergies fossiles"²
- L'Union européenne a fixé l'**objectif de neutralité carbone en 2050**³
- La région Centre-Val de Loire a pour objectif d'ici 2050 de **couvrir à 100% sa consommation énergétique par une production énergétique régionale issue des énergies renouvelables**⁴

➔ Mais actuellement, **60 % de l'énergie utilisée en France provient encore des énergies fossiles** (pétrole, gaz et charbon)⁵.

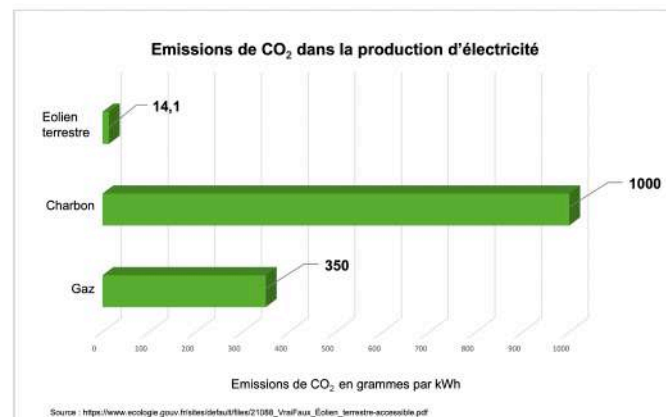
La répartition des énergies utilisées en France aujourd'hui



Il est aujourd'hui possible en France de **développer des alternatives à ces énergies fossiles, grâce aux énergies renouvelables, dont l'éolien**. En effet, le potentiel énergétique de l'énergie éolienne n'est pas pleinement exploité.

Combien de CO₂ émet l'éolien en comparaison au charbon et au gaz ?

➔ **L'éolien est bien une énergie bas-carbone, peu émettrice de CO₂.**



Le charbon, 70 fois plus polluant que l'éolien !

Le charbon émet **70 fois plus de CO₂ que l'éolien terrestre** pour produire la même quantité d'électricité. Avec le gaz fossile, la quantité de CO₂ émise est **25 fois supérieure à celle de l'éolien terrestre**.

L'énergie éolienne représente **une opportunité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre pour répondre aux défis du dérèglement climatique**.

L'éolien et le solaire : les EnR se substituent au charbon et au gaz

Le réseau Transport Électricité de France (RTE) constate que l'éolien et le solaire se substituent effectivement aux moyens de produire l'électricité qui utilisent l'énergie fossile en France et en Europe⁵ : dès qu'une éolienne tourne et produit de l'électricité, une centrale à gaz ou à charbon réduit sa production. RTE calcule que l'éolien et le solaire **luttent concrètement contre le changement climatique en réduisant les émissions de CO₂** :



Énergie éolienne et solaire en France



5 millions de tonnes de CO₂ évitées en France chaque année⁶

→ En France, l'éolien et le solaire, évitent **l'équivalent des émissions de GES annuelles de plus de 3 millions de citoyen-ne-s** ou de 12 millions de véhicules.

Centre-Val de Loire, une région exemplaire et ambitieuse

4^{ème} région française productrice d'électricité éolienne, la région Centre-Val de Loire a pour objectif de **remplacer, d'ici 2050, 100% de l'usage des énergies fossiles**⁷. L'énergie éolienne constitue un élément central pour atteindre cet objectif stratégique.

Puisque l'éolien est une énergie qui émet peu de CO₂, c'est un instrument clé pour lutter contre le changement climatique. **Toute éolienne installée contribuera directement à réduire les émissions de CO₂ des Français-e-s**.



Augmenter la production d'électricité via les éoliennes



Réduire l'utilisation du charbon ou du gaz



Réduire les émissions de GES

L'**éolien**, associé aux autres énergies bas-carbone qui composeront notre mix électrique, jouera un **rôle déterminant pour réduire les effets du changement climatique**.

Vous avez des questions sur l'éolien ?

Ecrivez-nous à

controis-eolien-information@jpee.fr

Je clique pour m'inscrire à la liste de diffusion

Vous avez trouvé cette newsletter intéressante ? N'hésitez pas à la partager à votre entourage !

Cette Newsletter vous est envoyée par JPee, production française
et indépendante d'énergies renouvelables.

JPEE

1 rue Célestin Freinet , 44200, Nantes

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)



Ne vous fiez qu'à nos informations bien référencées, voici les sources garanties des données présentes dans cette lettre d'information :

- ¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/changement-climatique-causes-effets-et-sujets>
- ² https://www.citpa.org/wp-content/uploads/Citpa_2022_01_401_DNT_GIEC_Attribution_AR6_Vol3_VF.pdf
- ³ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/editions-numeriques/chiffres-clés-du-climat-decembre-2022/21-engagements-de-l'union-europeenne>
- ⁴ <https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>
- ⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/changement-climatique-causes-effets-et-sujets>
- ⁶ https://asiatez.fr/franca.com/prod/public/2020-07/Note_Bilan_CO2_2019.pdf - La production éolienne ne se substitue pas à la production nucléaire qui émet elle aussi peu de CO₂.
- ⁷ https://www.devup-centrevaldeloire.fr/media/2022/etude_economie_verte_centre_loire_devup.pdf

Newsletter 3



Des actualités dédiées à l'éolien proche de chez vous, directement dans votre messagerie !

Je clique pour m'inscrire à la liste de diffusion

Faites circuler ce mail à votre entourage et participez, vous aussi, à la diffusion d'informations fiabilisées (sources garanties) sur la transition énergétique

Pour lutter contre la crise de la biodiversité

La notion de « **crise de la biodiversité** » est de plus en plus présente dans les rapports scientifiques, elle met notamment en avant :

- Le risque d'extinction de nombreuses espèces ;
- La disparition d'une partie de notre patrimoine environnemental ;
- La réduction de la diversité génétique des espèces

La sixième extinction du vivant en cours :

22,6%

des espèces en France se trouvent en danger critique, soit le plus haut degré de vulnérabilité¹.



80%

des insectes ont disparu en Europe près de 30 ans².



69%

des animaux vertébrés ont disparu entre 1970 et 2016 dans le monde³.



Quand la biodiversité est en jeu, l'enjeu est planétaire

Les causes du **déclin de la biodiversité** sont en majorité le fait d'activités anthropiques (activités humaines) et à nos modes de vies. La crise de la biodiversité a notamment un **impact sur le biotope de l'être humain** : le nombre de bactéries nécessaire à la bonne santé humaine a fortement chuté. Cela a pour conséquence l'**apparition de nombreux problèmes de santé** dans nos sociétés (obésité, fertilité, anticorps etc.).

Les **enjeux de protection de la biodiversité, du climat et de notre santé se croisent** et l'IPBES⁴ (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) affiche l'urgence d'agir.

« **Protéger la biodiversité c'est aussi lutter contre le changement climatique et favoriser une société en meilleure santé !** »

L'impact de la production électrique sur la biodiversité

Notre modèle énergétique mondial, basé sur les énergies fossiles (voir notre dernière newsletter en cliquant ici) n'est pas durable pour la planète. Il est démontré depuis 1987⁵ que les **énergies fossiles** provoquent une série d'**externalités négatives** qui ont des effets importants **sur la biodiversité**.

La **reconversion de notre modèle énergétique** vers des énergies plus respectueuses de l'environnement représente un levier central afin de respecter la biodiversité et le climat. Ce modèle passe par l'utilisation de technologies favorisant la transition énergétique, avec notamment **les énergies renouvelables** en premier lieu : **éolien, solaire et biogaz**.

L'éolien et la biodiversité : prendre connaissance pour s'adapter

L'éolien ne bénéficie pas toujours d'une image positive et est accusé à tort d'avoir des impacts négatifs sur la biodiversité.

Il s'agit d'une **solution** respectueuse de l'environnement aussi bien à l'**échelle globale** (lutte contre le changement climatique) que **locale** (biodiversité protégée).

- **La prise en compte de la biodiversité**

L'environnement et la biodiversité revêtent un caractère **central dans toute élaboration de projet éolien** sur un territoire de l'étude de pré-faisabilité au démantèlement de l'éolienne. Ces études ont pour objectif de favoriser l'insertion du projet dans le territoire en s'appuyant sur un **socle solide d'expertises bibliographiques et de terrain** par des bureaux d'étude indépendants.

Pour favoriser la considération des enjeux environnementaux, le code de l'environnement a fourni une base méthodologique complète.

L'objectif recherché des études environnementales dans le cadre d'un projet éolien est que celui-ci puisse **apporter des gains et des bénéfices en termes de biodiversité mais également de qualité de vie au territoire sur le long terme**.

- **Idée reçue : Les éoliennes impacteraient la biodiversité, notamment des oiseaux ?**

Les caractéristiques et les habitudes de vie des oiseaux mais aussi des chauves-souris sont **analysées spécifiquement** dans le cadre d'un projet éolien. L'installation du parc est soumise à une étude d'impact environnementale stricte qui analyse l'impact de l'éolien pour la faune et la flore.

Selon la Ligue de Protection des Oiseaux :

- une éolienne peut impacter la vie de 0,3 à 18 oiseaux par an⁶, en fonction de la localisation du parc ;
- un chat errant tue en moyenne 60 oiseaux par an⁷.

L'éolien : une solution en faveur de la biodiversité

Au-delà de la prise en compte de la biodiversité à l'échelle locale, l'éolien est une **énergie décarbonée**, avec aucune particule fine rejetée dans l'atmosphère lorsque le parc éolien est en exploitation.

Construire des éoliennes en France pour répondre aux besoins énergétiques des territoires **c'est éviter l'importation d'énergies fossiles** et donc éviter les impacts environnementaux de l'extraction et du transport des énergies fossiles.

Point actualité⁸ : Actuellement en France, un projet de puit de pétrole est en cours d'instruction en Gironde dans une **zone classées Natura 2000**. **L'urgence de changer de modèle énergétique** est toujours présent, il faut agir pour **mettre au cœur de notre production électrique les énergies renouvelables**.

Vous avez des questions sur l'éolien ?

Ecrivez-nous à

controis-eolien-information@jpee.fr

Je clique pour m'inscrire à la liste
de diffusion

Vous avez trouvé cette newsletter intéressante ? N'hésitez pas à la partager à
votre entourage !

Cette Newsletter vous est envoyée par JPee, production française
et indépendante d'énergies renouvelables.

JPEE

1 rue Célestin Freinet , 44200, Nantes

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)



Ne vous fiez qu'aux informations bien référencées, voici les sources garanties des données présentées dans
cette lettre d'information :

[1] <https://www.franco3info.fr/monde/environnement/biodiversite/cop/queelles-especes-menacees-pres-de-chez-vous-inventaire-biodiversite-en-danger-cop15.html>

[2] https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/10/18/en-trente-ans-pres-de-80-des-insectes-auraient-disparu-en-europe_5202839_1652682.html

[3] <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/le-rapport-planete-vivante-du-wwf-revele-une-baisse-devastatrice-de-80-des-populations-d'animaux>

[4] <https://www.igbes.net/about>

[5] <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html>

[6] https://www.jpoo.fr/content/download/7708/file/eolien_jpoo_2017.pdf?inLanguage=fr-FR

[7] https://occitanie.jpoo.fr/wp-content/uploads/2018/07/EM_PredationChatDomestique-2019_Web.pdf

[8] <https://reporterre.net/En-Gironde-un-avis-favorable-pour-des-nouveaux-forges-petroliers>